

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / MME. SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Soutien à l'association "SOS Femmes 13" pour la mise en sécurité de femmes victimes de violences et leurs enfants : hébergement et accompagnement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association « SOS Femmes 13 », dans le cadre de la Lutte contre les discriminations, et conformément au tableau annexé au rapport, une subvention de fonctionnement de 70.000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec l'association, bénéficiaire d'une subvention supérieure à 23.000 €, une convention selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante sera financée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 58, article 6574 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée